

B1 Paysage et patrimoine au village

Ce projet concerne la qualité du cadre de vie au village par un accompagnement des communes pour la valorisation de leurs éléments paysagers et patrimoniaux dans le milieu bâti. La revitalisation des centres de villages (en lien avec l'ISOS) et la valorisation des franges urbaines constituent le cœur du projet. Les thèmes du paysage et du patrimoine sont traités en lien avec d'autres thématiques notamment la mobilité, la densification vers l'intérieur ou l'adaptation au changement climatique.

DESCRIPTIF

Le projet s'inscrit dans la continuité d'actions menées lors de la période 2020-2025. Le projet concerne exclusivement la zone bâtie des communes. Il leur propose des conseils sur le thème de la qualité paysagère ainsi que des pistes de valorisation du bâti, notamment pour les villages inscrits à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS)¹. Il consiste plus précisément à :

- Conseiller la commune de Val-de-Ruz dans le développement de la seconde phase des franges urbaines en lien avec le Plan d'aménagement local ainsi que sensibiliser les acteurs de la construction à la thématique des franges urbaines.
- Conseiller la commune de Tramelan dans le projet « Les traverses de Tramelan ». Le conseil inclut l'identification précise des mesures à réaliser, les recherches de financement, la coordination du projet en lien avec les outils stratégiques communaux et plus spécifiquement le plan paysage.
- Proposer des conseils aux communes pour une meilleure prise en compte du paysage dans la zone bâtie dans le cadre de leur développement urbanistique.
- Répondre à des sollicitations ponctuelles sur le thème du paysage à l'échelle des communes ou de quartiers mais aussi de groupe d'habitants.
- Développer une stratégie d'accompagnement des communes ISOS du Parc.
- Favoriser les échanges intercommunaux sur la thématique de la densification vers l'intérieur et la qualité du cadre de vie des sites construits.
- Accompagner communes et propriétaires pour la mise en œuvre des objectifs de sauvegarde de l'ISOS.
- Développer un pôle de compétences, notamment d'architectes conseils, pour les propriétaires de bâtiment pour la rénovation de leur bâtiment.
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre de plans d'actions pour la revalorisation des cœurs de villages.
- Lancer des projets pilotes et soutenir des initiatives privées pour des projets de revitalisation de quartier ou de stratégie de densification dans les quartiers.

¹ L'ISOS se fonde sur l'art. 5 de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). L'ISOS fixe des objectifs de sauvegarde généraux (A,B,C) sur lesquels le parc s'appuie pour développer son cadre d'actions.
<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/isos-und-ortsbildschutz/isos-in-kuerze/isos-methode.html>

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti et paysager pour des espaces de vie attractifs.

- Renforcer la qualité du cadre de vie bâti et paysager dans la région valorisant les savoir-faire locaux

Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux.

- La diversité des structures paysagères et leur évolution sont documentées
- Les enjeux autour du paysage et du patrimoine sont connus et discutés
- Les artisans de la région sont familiarisés avec les techniques de restauration du patrimoine et développent de nouvelles techniques

Importance du projet pour le Parc

Le paysage est un élément fondateur de l'existence même du Parc. Outre des réalisations concrètes, le projet permet d'accompagner et de conseiller les communes et leurs habitants par rapport à cette thématique (autorités communales, habitants et classes d'écoles). Le Parc favorise une approche transversale du paysage. Le parc travaille en étroite collaboration avec les structures communales ou cantonales ou de bureaux d'experts qui agissent sur des sujets spécifiques. Dans ce projet, le Parc se concentre sur l'environnement bâti, résumé sous la notion de cadre de vie au village (comprenant les villages et les abords directs de ces derniers). Le projet concerne directement les paysages du quotidien² et se distingue du grand paysage (panoramas, points de vues touristiques) ainsi que du paysage rural qui est traité dans le projet B3 « Paysage rural »).

L'autre aspect du projet concerne plus directement le patrimoine bâti dans les cœurs de villages qui est, lui aussi, un élément central de la qualité du cadre de vie au sein du Parc. Le projet permet d'accompagner et de conseiller les 13 communes inscrites à l'inventaire national ISOS³ et leurs habitants par rapport à cette thématique (autorités communales, habitants et classes d'écoles).

Grâce à ce projet, les typicités paysagères et bâties de la région sont préservées, en cohérence avec les objectifs de sauvegarde des inventaires fédéraux et se décline par des mesures de mise en valeur des sites à l'échelle locale en cohérence avec les règlements d'aménagements. Il permet également d'illustrer la pertinence du Parc en amenant une approche transversale sur la thématique du paysage et du patrimoine et accompagne les communes sur le long terme. Le parc se distingue des structures communales ou cantonales ou de bureaux d'experts qui agissent sur des sujets spécifiques sur des périodes limitées. Le projet permet de mettre en avant le rôle

² Les paysages du quotidien correspondent au cadre de vie des populations. Ils sont en évolution permanente sous les effets des évolutions sociales, des réglementations urbanistiques et économiques mais aussi environnementales. Ces paysages ont une grande valeur qui leur est attribuée par les populations qui peuvent être considérées comme des prestations selon la stratégie paysage de l'OFEV, 19.12.2012)

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/landschaftspolitik/la-strategie-paysage-de-lofev.html>

³ Les communes inscrites à l'ISOS sur le territoire du Parc sont Cortébert, Diesse, Dombresson (Val-de-Ruz), La Neuveville, Ligerz, Nods, Orvin, Renan, Saint-Imier, Twann-Tuscherz et dès 2025, Chatelat et Soubos (Peit-Val) , Reconwillier et Tavannes.



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

déterminant du paysage et du patrimoine et le place aux cœurs des politiques publiques et de l'aménagement du territoire.



ETAT DU PROJET

Les franges urbaines dans le Val-de-Ruz

Sous l'impulsion du projet pilote du Fonds suisse pour le paysage (FSP) et en étroite collaboration avec la commune de Val-de-Ruz, le Parc a mené entre 2016 et 2021 une première phase du projet « Franges urbaines, liaisons, espaces de transition et lieux de rencontre au Val-de-Ruz ».

Ce projet a débouché sur la remise du Prix Paysage 2022 de la Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage, lequel a été attribué à la commune, au Parc Chasseral et à l'Ecoréseau Val-de-de-Ruz. C'est la première fois qu'un tel prix a été remis à un parc naturel régional.

Les mesures suivantes ont été réalisées dans le cadre de ce projet:

- 200 arbres haute-tige ont été plantés en allée ou rangée d'arbres ou dans le cadre de rajeunissement ou de création de verger.
- 240 ml de murs en pierres sèches ont été restaurés, essentiellement sur le site du Pâquier.
- Des mesures tests en matière de gestion différenciée des espaces verts ont été réalisées sur trois sites pilotes (voir projet A3 « Nature au village »).

L'approche paysagère des franges urbaines s'est consolidée au niveau urbanistique par les démarches suivantes :

- La commune a consolidé l'intégration du concept des franges urbaines dans l'élaboration de son projet de territoire ainsi que dans un plan nature (qui complète le projet de territoire) et l'a décliné dans son plan d'aménagement local.
- Une nouvelle commission d'urbanisme a été créée en 2020 avec notamment l'étude de la prise en compte des franges urbaines dans les demandes de permis. Le Parc en est membre invité.
- Un article spécifique à ce point a été intégré dans le règlement des constructions.
- Les promoteurs, architectes et paysagistes intervenant au Val-de-Ruz ont été informés à ce sujet par une séance spécifique en avril 2023.

La mise en œuvre du projet a été appuyée par des interventions concrètes des écoles, notamment par des plantations, des démarches citoyennes par des plantations d'allées et de récolte de fruits et par des cours de taille des arbres pour les propriétaires concernés, les voyers communaux et les Ponts et chaussées.

Les mesures de terrain ont été financées hors convention-programme « Parc » par l'appui de nombreuses fondations et par le fonds pour l'entretien des voies historiques de Suisse (IVS).

Le projet franges urbaines a été développé en étroite collaboration avec la commune de Val-de-Ruz et s'appuie sur l'ensemble des documents d'urbanisme.

Le projet va se poursuivre dès 2023 par une deuxième phase de mesures. En juin 2023, la réalisation de ce deuxième paquet de mesures reste soumise à l'obtention des financements auprès de divers bailleurs de fonds.



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Les traverses de Tramelan

Les traverses sont le nom donné à Tramelan aux chemins piétonniers étroits qui constituent des raccourcis perpendiculaires aux voies de circulations automobiles. Elles forment une trame paysagère marquante dans le milieu bâti sur 7 km linéaire.

Ce projet est né d'une analyse de la mobilité scolaire cofinancée par le Parc en 2019 et par l'expérience acquise au Val-de-Ruz sur la thématique des franges urbaines. Une rencontre entre les exécutifs communaux de Val-de-Ruz et de Tramelan en 2021 a facilité le développement du projet.

Développé début 2019, le projet propose une démarche expérimentale et transversale liant fortement le paysage à la mobilité piétonne tout en privilégiant une forte implication des habitants. Les traverses ont contribué à l'élaboration en 2021 du plan paysage par des bureaux d'études. Le plan « paysage sera intégré au Plan local d'aménagement (PAL) mais gardera qu'une portée indicatrice.

Les traverses sont soumises à une forte pression urbanistique liée aux besoins de densifier vers l'intérieur. Le projet consiste à garantir son maintien tant par des mesures de planification que par le renforcement de leur attractivité.

En 2023, la vision avec un premier paquet de mesures a été élaborée, chiffrée et soumise au Conseil général de la commune qui apportera un soutien financier de CHF 160'000.- pour cette première phase. Des financements complémentaires importants restent encore à trouver.

Plusieurs processus ont impliqué des habitants entre 2019 et 2023 (associations locales, classes d'écoles, commission, entreprises locales) et ont permis d'affiner le projet et de l'ancrer localement :

- Deux marches-débats et un atelier ont réuni une quarantaine d'habitants pour exprimer le besoins et leur vision de la commune.
- Deux classes d'école primaire sur deux années scolaires et une soixante d'élèves de l'école secondaire ont participé au projet par l'élaboration de propositions concrètes de mesures (voir projet D1 « Ecoles du Parc »).
- Une exposition en 2022 a permis de restituer ces réflexions et de présenter le projet, notamment grâce à des aménagements d'urbanisme éphémères créés par des associations locales.
- L'Université de Genève et l'HEPIA ont consacré un semestre d'étude au projet (voir projet E2 « Universités et Hautes écoles »).

Des premières mesures sont prévues à partir de 2024, sous réserve d'obtention des financements recherchés.

Habiter Nods

La commune de Nods est marquée par son vieux village, classé à l'inventaire national ISOS. En 2018, la commune, confrontée à des difficultés de valorisation de son patrimoine bâti, demande un appui du Parc. En conséquent le Parc a mis en place une démarche pilote intitulée « Habiter Nods » qui a permis de développer les points suivants.

Des éléments de démarches participatives ont été mises en place :

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

- Deux marches-débats avec les habitants pour mieux appréhender leur regard sur leur village.
- Une exposition photos d'habitants du village mettant en exergue des aspects forts de leur relation au bâti. (voir aussi projet D 3 « Médiation territoriale »).
- Une fête des 20 ans du Parc dans le village (voir D 3 « Médiation territoriale »).

La démarche a été consolidée par la mise en place d'un groupe de pilotage du projet réunissant le conseil communal, la commission communale d'urbanisme, l'association de communes Jura bernois. Bienne, le bureau chargé de l'actualisation du Plan local d'aménagement, la section Jura bernois de Patrimoine bernois, le service cantonal des monuments historiques et le service de l'aménagement du territoire du canton de Berne.

Le projet a permis de produire de premières fiches conseils pour des restaurations à Nods (extensions, traitement des façades) et une démarche pour une préconsultation des services avant le dépôt du permis de construire. Pour l'instant cette procédure a un impact mitigé tant auprès des autorités que des demandeurs.

Un projet « parallèle », en l'occurrence l'accès piétonnier des élèves du nouveau quartier vers l'école, a été mené par le biais d'un concours d'idées réalisé auprès des habitants.

L'appui de la Haute école bernoise, via son département d'architecture, a aussi été sollicité. La réponse a été la pose provisoire d'un pavillon éphémère de services (information et abri pour les touristes) (Voir projet E2 « Universités et Hautes écoles »).

Le projet « Habiter Nods » se poursuit depuis 2022 en plus basse intensité suite aux changements survenus dans la constitution de l'exécutif communal.

Le Parc cherche à étendre la démarche à l'ensemble des 14 communes concernées par l'ISOS. Onze d'entre elles ont répondu positivement à la mise en place d'un projet commun début 2023. Celui-ci vise à développer des outils pour une densification de qualité prenant en compte les recommandations de l'ISOS nationale. Il comprend trois niveaux d'échelle: bâtiment, commune et intercommunal.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Des projets paysagers d'envergure sont mis en œuvre et permettent de valoriser les éléments paysagers en lien avec les sites bâtis. Le paysage est considéré comme axe structurant de l'urbanisme dans les villages du Parc.

Avec ses outils de sensibilisation et sa mise en réseau des acteurs, le Parc développe une méthodologie de revitalisation des cœurs de villages dans les villages ISOS. Il tente d'agir tant à l'échelle du bâtiment que du village et à l'échelle intercommunale.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

B1.01 Poursuite du développement du projet de Franges urbaines au Val-de-Ruz et des Traverses à Tramelan

Montage de dossier et recherche de financements de mesures

Accompagnement des deux communes pour la valorisation des mesures réalisées en lien avec la mise en œuvre de la densification, des règlement d'urbanisme, de la politique touristique et de la mobilité douce.

Concertation continue avec les conseils communaux concernés et le cas échéant avec les commissions spécialisées .

Réponse à des sollicitations ponctuelles.

Coordination du groupe de pilotage « Franges urbaines » et du groupe de pilotage « Traverses ».

B1.02 Habiter les cœurs de villages

Mise en place d'un groupe de pilotage intercommunal pour le suivi du projet et sa coordination avec les organismes supracommunaux compétents.

Consolidation de l'approche de valorisation du bâti au cœur du village.

Mise en place d'une résidence pluridisciplinaire itinérante pour accompagner le développement d'une stratégie de revitalisation des cœurs de villages (sous l'angle de l'urbanisme et patrimoine bâti) destinées à l'ensemble des communes ISOS du Parc.

B1.03 Transfert d'expérience et fiches conseils

B1.1 2028 : Le dossier de projet élaboré permet la mise en œuvre de mesures paysagères en zone bâtie d'un montant de CHF 500'000.- mobilisés hors convention-programme

B1.2 annuel : Participation aux commissions d'urbanisme en fonction des sollicitations des commune (2 à 5 séances)

B1.3 annuel : 6 séances techniques sur les thématiques paysagères au village sont organisées

B1.4 annuel : 2 séances du groupe de pilotage intercommunal lié à l'ISOS

B1.5 2026 : Les actions à mettre en place pour la valorisation des cœurs de village sont définies, tout comme le rôle du Parc.

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Echanges d'expérience entre communes (séances et visites de terrain) et mise en place d'un groupe de pilotage intercommunal pour le suivi et la coordination du projet avec les organismes supracommunaux compétents.

B1.6 2025 et 2027 : Un échange d'expérience entre communes sur la qualité paysagère et patrimoniale des zones bâties est organisé

Organisation de rencontres et d'échanges entre professionnels du bâti et du paysage.

B1.7 2025 et 2027 : un échange d'expérience entre professionnels du bâti ou du paysage est organisé

Petites mesures pilotes exemplaires en faveur du paysage et du bâti dans les villages en lien avec des approches innovantes (comme l'urbanisme éphémère).

B1.8 annuel : Une mesure expérimentale ou démonstrative est réalisée dans la zone bâtie

Elaboration de fiches-conseils sur différents thèmes liés à la qualité du bâti et des sites construits et diffusion de ces fiches auprès des propriétaires et des communes notamment pour les planifications spécifiques de quartier

B1.9 2026 : Rédaction et diffusion de 6 fiches-conseil pour la qualité du bâti en sites construits

Sensibilisation des architectes et des professionnels de la construction de la région à l'approche développée par le Parc en vue de constituer un pool d'architectes relais en coordination avec les plateformes de conseil comme densipedia.ch

B1.10 2028 : Deux rencontres avec des architectes sont réalisées

Pour mémoire

Projet A3 « Nature au village »:

Les espèces liées aux bâtiments sont prises en compte dans les réflexions que mène le Parc quant à la valorisation du paysage et du patrimoine bâti des villages.

Financement de mesures pilotes de sensibilisation en faveur du paysage (exemple : cours sur la taille des arbres, mesures en gestion différenciée, promotion d'essences indigènes dans les plantations, information et transfert de compétences auprès des paysagistes).

Projet D3 « médiation territoriale » Le cas échéant, organisation d'événements.

Projet D1 « écoles du Parc »: Implication des écoles pour certaines démarches ou approches.

Projet E2 « Universités et Hautes écoles » : Sollicitations des Universités et Hautes écoles, mise en place d'une résidence pluridisciplinaire itinérante pour accompagner les projets de revitalisation des centres de villages et les stratégies de revalorisation du parc d'habitation en cohérence avec les enjeux énergétiques et paysagers mais aussi de biodiversité.

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Indicateurs pour la convention- programme

Indicateur global

B1 2028 : 4 communes mettent en place une stratégie d'intégration paysagère dans le milieu bâti ou de revitalisation de leur cœur de village (urbanisme et patrimoine bâti) décliné sous forme de planification stratégique communale.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Géraldine Guesdon, responsable du pôle « Paysages et Patrimoine » 25% d'équivalent plein temps (EPT)
- Elodie Gerber, responsable de projet « Paysages et Patrimoine », 8%
- Teo Valli, responsable de projet « Paysage et Patrimoine », 20%

Au total, le projet B1 « Paysage et patrimoine au village » mobilise l'équivalent de 0.53 personne.

Partenaires

- Services cantonaux de l'aménagement du territoire (SAT, OACOT)
- Association de communes Jura bernois et Bienne (Jb.B),
- Communes constituant le Parc, propriétaires
- Services cantonaux de la nature (SSFN, SPN)
- Service des monuments historiques (OPAN, SMH)
- Patrimoine suisse, sections Jura bernois et Neuchâtel
- Haute école bernoise, domaine architecture

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

Lois fédérales

- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT, état au 1^{er} janvier 2019)

Inventaires

- Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), notamment annexe 1 de l'Ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS ; RS 451.12) pour la liste des objets inscrits
- Recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse (Icomos)

Stratégie et conception

- Conception « Paysage suisse » (CPS), adoptée par le Conseil fédéral le 27.05.2020 notamment
 - Objectif 1. Encourager la diversité et la beauté des paysages,
 - Objectif 2. Renforcer le paysage en tant que facteur d'implantation
 - Objectif 4. Réaliser les interventions avec soin, en visant la qualité
- Stratégie Culture du bâti, adoptée par le Conseil fédéral le 26 février 2020
 - Objectif 1. La société s'engage pour la qualité de l'environnement aménagé.



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Plateformes

- Densipedia (Espace suisse, plateforme internet consacrée au développement intérieur et à la densification en Suisse)

Canton de Berne et Jura bernois

- Projet cantonal de développement paysager (PCDP 2020), champ d'action 1 : milieu bâti et champ d'action 2 : infrastructures
- Loi sur les constructions (LC) du 09.06.1985 (état au 01.04.2023)
- Plan directeur du canton de Berne, plan directeur 2030, 21 décembre 2022
- Guide sur l'urbanisation interne, avril 2016

Canton de Neuchâtel

- Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)
- Plan directeur du Canton de Neuchâtel, adopté par le Conseil d'Etat en mai 2018, adopté par le Conseil d'Etat en février 2019
- Plan d'affectation cantonal (PAC)
- Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC)
- Plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre

Au niveau régional, pour le Jura bernois

- Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU 2021)⁴ adopté par l'assemblée des membres de Jb.B en avril 2021 et par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) le 3 novembre 2021.

Au niveau de la commune de Tramelan

- Agenda 21 de Tramelan (2010)⁵
- Plan paysage⁶
- Projet de territoire Tramelan 2025 (PTT-2050)
- Politique d'urbanisation vers l'intérieur (PolUrban)
- Règlement Communal de construction (RCC)⁷
- Plan d'aménagement local

Au niveau de la commune de Nods

- Projet de territoire, Nods 2050, août 2020
- Plan d'aménagement local
- Règlement communal des constructions adopté par l'assemblée communale le 14.12.2020⁸

Au niveau de la commune de Val-de-Ruz

⁴ [https://www.jb-b.ch/1064-conception-regionale-des-transport-et-de-lurbanisation-\(crtu\)](https://www.jb-b.ch/1064-conception-regionale-des-transport-et-de-lurbanisation-(crtu))

⁵ Agenda 21, voir <https://www.tramelan.ch/images/pdf/962/538/agenda-21.pdf>

⁶ Le plan paysage fait partie de la révision du PAL, 3eme phase, actuellement en cours d'édiction

<https://www.tramelan.ch/20-page/902-pal-3%C3%A8me-phase.html>

⁷ Le RCC fait partie révision du PAL, 3eme phase, actuellement en cours d'édiction

⁸ LE RCC fait partir du API de la commune de Nods https://nods.ch/wp-content/uploads/2023/03/4121-030-Ab_RCC-2022.09.29.pdf



B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

- Accords de positionnement stratégique (APS), septembre 2017
- Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC)
- Plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

B1.01 Poursuite du développement du projet de Franges urbaines à Val-de-Ruz et des Traverses à Tramelan

B1.02 Habiter les cœurs de villages

Rôle du Parc défini

B1.03 Transfert d'expériences

Échanges d'expérience entre communes

Fiches-conseils

Rencontres entre architectes

	2025	2026	2027	2028
B1.01 Poursuite du développement du projet de Franges urbaines à Val-de-Ruz et des Traverses à Tramelan				
B1.02 Habiter les cœurs de villages				
Rôle du Parc défini				
B1.03 Transfert d'expériences				
Échanges d'expérience entre communes				
Fiches-conseils				
Rencontres entre architectes				

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total	
DEPENSES	85'000		110'000		85'000		85'000		365'000	
B1.01 Traverses et Franges urbaines	30'000		30'000		30'000		30'000		120'000	
B1.02 Habiter les cœurs village	30'000		55'000		30'000		30'000		145'000	
B1.03 Transferts d'expérience	25'000		25'000		25'000		25'000		100'000	
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	85'000		110'000		85'000		85'000		365'000	
RESSOURCES FINANCIERES	85'000	100%	110'000	100%	85'000	100%	85'000	100%	365'000	100%
Confédération « parcs »	42'000	49% *	55'000	50%	42'000	49%	42'000	49%	181'000	50%
Confédération « autres »	0	0% *	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE « parcs »	18'000	21%	22'000	20%	18'000	21%	18'000	21%	76'000	21%
Canton BE « autres »	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	7'000	8%	8'000	7%	7'000	8%	7'000	8%	29'000	8%
Cantons NE « autres »	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	18'000	21%	25'000	23%	18'000	21%	18'000	21%	79'000	22%
Communes et membres	0		0		0		0		0	
Soutiens affectés sur projet	0		0		0		0		0	
Soutiens affectés sur projet à trouver	18'000		25'000		18'000		18'000		79'000	
Financement par les bénéficiaires sûres	0		0		0		0		0	
Financement par les bénéficiaires à trouver	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement sûres	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0		0		0		0		0	
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Prestations offertes par le Parc		0% *		0%		0%		0%	0	0%
Prestations offertes par des tiers		0%	0	0%		0%	0	0%	0	0%